

## REPRISE DANS LES SERVICES ACADEMIQUES

### PRINCIPES DIRECTEURS

Chaque chef de division / service et secrétaire général de DSDEN a été destinataire d'un modèle de plan de reprise d'activité (PRA, voir doc joint).

Ce document contient des repères pour organiser le retour progressif des agents et permet de recenser les questions à se poser dans ce cadre, les points de vigilance, les besoins particuliers etc.

Ce document a servi de base à la réflexion qui a été engagée dans chaque service ou structure, préalablement à la reprise.

Ainsi, sous la responsabilité de la secrétaire générale d'académie au rectorat et sous celle des secrétaires généraux en DSDEN, chaque service a élaboré un plan de reprise en se basant sur plusieurs principes directeurs et communs à toutes les organisations :

- Echanges avec les collègues et les encadrants
- Recueil des interrogations, des inquiétudes éventuelles, prise en compte du stress généré par la situation
- Recensement des personnels à risques, des difficultés de transport, des situations de garde d'enfants etc.
- Point sur les équipements informatiques et besoins prioritaires complémentaires
- Point sur les conditions sanitaires
- Définition des priorités de gestion et des échéances non reportables
- Détermination de l'organisation du service et des espaces du travail permettant de conjuguer respect des consignes sanitaires (particulièrement dans les bureaux partagés) et retour progressif sur site des agents en fondant les choses sur le principe d'une présence alternée
- Modalités de fonctionnement les premiers jours de reprise pour être à disposition des agents, les accueillir, les renseigner, faire un retour d'expérience sur la période de confinement etc.

En parallèle, de manière à préparer la reprise en DSDEN et au rectorat, le secrétariat général de chaque structure prévoit différents affichages adaptés aux locaux et à l'organisation pour rappeler les consignes sanitaires (lavage des mains, utilisation des ascenseurs, des fontaines à eau, nettoyage individuel du poste de travail, etc).

Les personnels d'entretien ont été réunis et formés aux nouvelles consignes sanitaires (désinfection régulière des sanitaires, des zones contact, etc).

Sur chaque site, un thermomètre frontal infrarouge sera disponible de manière à pouvoir prendre la température d'un agent qui présenterait des symptômes.

Concernant le masque, il est fortement recommandé de le porter lors de l'arrivée sur le lieu de travail, lors du départ et lors de la circulation dans les parties communes.

Par ailleurs, le masque est obligatoire dans les situations de travail où la distance d'un mètre ne pourra pas être respectée.

Les masques sont fournis par l'administration. Il s'agit de masques jetables (2 par personne et par jour de présence) dans un premier temps, puis de masques réutilisables ensuite.

Enfin, en toute circonstance, il est rappelé que le lavage des mains est primordial. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition dans chaque service mais il a vocation à n'être utilisé que lorsque le lavage des mains au savon n'est pas possible.